

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 avril 2014**

L'An deux mille quatorze, le 29 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents: Stéphane AGUETTAZ, Didier BAIDO (par procuration à R. BILLIET), Raymond BILLIET, David BOUVET, Cécile CORNILLAT, Alexandre DALLA-MUTTA, Germaine DÉNARIÉ, Arnaud DEVIN (par procuration à R. AGUETTAZ), Annie DHÉNIN, Philippe FANTIN, Daniel MICLO, Patricia VILLARD (par procuration à N. VILLIERMET), Nadège VILLIERMET

Etait absent: Philippe ROEA (excusé)

**ORDRE DU JOUR:**

- ✓ **Délégation permanente accordée au Maire**
- ✓ **Affectation du résultat 2013 sur le budget primitif 2014**
- ✓ **Vote du taux des taxes**
- ✓ **Budget Primitif 2014**
- ✓ **Perception de la taxe sur la commission finale d'électricité : motion visant le rejet de l'application de l'article 45 de la loi de finances rectificative**
- ✓ **Espace vol libre : location toilettes sèches**
- ✓ **Divers**

-----

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion : 4 avril 2014

Désignation d'un secrétaire de séance : Daniel MICLO

**1- Délégation permanente accordée au Maire :**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétence.

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du mandat, d'accorder au Maire une délégation permanente pour les points suivants :**

- **L'affectation des propriétés communales,**
- **les tarifs des droits de voirie,**
- **la réalisation d'emprunt (après avis de la commission finances) jusqu'à un montant de 200 000 €,**
- **la passation des marchés lorsqu'ils sont inscrits au Budget Primitif,**
- **la conclusion et révision du louage de choses,**
- **la passation de contrats d'assurance,**
- **la création de régies comptables,**
- **la délivrance et reprise de concessions dans le cimetière,**
- **l'acceptation de dons et legs,**
- **l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers,**
- **le règlement des frais d'honoraires d'avocats, notaires ou huissiers,**
- **de fixer les montants des offres (selon l'estimation des Domaines) pour les expropriations,**
- **fixation des reprises d'alignement,**
- **l'exercice du droit de préemption,**
- **intenter au nom de la commune les actions en justice,**
- **le règlement des dommages dus aux accidents de véhicules municipaux,**
- **donner l'avis de la commune pour les opérations menées par un établissement public foncier, signature de convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée,**
- **la réalisation de ligne de trésorerie pour un montant maximum de 300 000 €,**

- l'exercice au nom de la commune des droits définis par le code de l'urbanisme,
- la prise de décision relative à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive
- et le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre.

Précise que le Maire rendra compte à chaque réunion du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation.

**2- Affectation du résultat 2013 sur le budget primitif 2014 :**

Le Maire informe l'assemblée que le Compte administratif 2013 voté en date du 17 mars 2014, donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement : excédent de 885 377.16 €

Section d'investissement : excédent de 449 469.09 €

Montant des restes à réaliser de 2013 : 537 181.00 €

Le Maire propose d'affecter l'excédent d'investissement en recette d'investissement afin de couvrir en partie le montant des restes à réaliser 2013 et de couvrir le montant restant par une partie de l'excédent de fonctionnement. Le reste de l'excédent de fonctionnement étant inscrit en recettes de fonctionnement.

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation de résultat telle que proposée le Maire.**

**3- Vote du taux des taxes :**

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux suivants :**

**Taxe d'habitation : 10.20%**

**Taxe foncière (bâti) : 20.46%**

**Taxe foncière (non bâti) : 95.10%**

Les taux sont en hausse par rapport à l'année dernière mais compte tenu de la baisse des taux d'imposition de la Communauté de communes Cœur de Savoie, on devrait arriver à un équilibre du taux d'imposition total.

Suppression de la CFE (ex Taxe Professionnelle) suite à la création de la Communauté de communes Cœur de Savoie au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec un nouveau régime de fiscalité professionnelle unique, la totalité des recettes économiques reviennent à l'intercommunalité.

Pour assurer le maintien des recettes de la collectivité, il appartient à la commune de faire varier à la hausse les taux communaux.

**4- Budget Primitif 2014 :**

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

Pour la section de fonctionnement : 1 560 684 €

Pour la section d'investissement : 1 225 789 €

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014**

**5- Perception de la taxe sur la commission finale d'électricité : motion visant le rejet de l'application de l'article 45 de la loi de finances rectificative :**

Le Maire présente le projet de motion proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) demandant le rejet de l'application de l'article 45 de la loi de finances rectificative.

Cet article prévoit la suppression du seuil de 2000 habitants. C'est-à-dire que les communes ayant une population supérieure à 2 000 habitants ne percevront plus directement la Taxe sur la consommation Finale d'électricité (TCFE) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette dernière sera perçue par le SDES.

Cet article prévoit également la limitation du dispositif de reversement de la TCFE

Cette mesure va entraîner une diminution des ressources financières communales.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la motion de rejet de l'application de l'article 45 de la loi de finances rectificative.**

**6- Espace vol libre : location de toilettes sèches :**

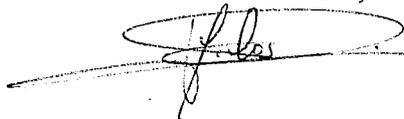
**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 960 € au CCM Vol Libre « les Pieds Tendres » pour permettre le financement de location de toilettes sèches lors de la manifestation coupe du monde de vol libre qui se déroulera du 24 au 31 mai 2014.**

## DIVERS :

- **Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs :**  
A chaque renouvellement de conseil municipal, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) demande que la commune désigne des administrés pour faire partie de la commission communale des impôts directs (CCID). Le Conseil Municipal doit désigner 24 personnes, parmi cette liste la DGFIP en désignera 12 (6 titulaires, 6 suppléants) pour faire partie de la CCID.  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose 24 personnes pour faire partie de la liste à présenter à la DGFIP pour la désignation des commissaires aux impôts directs.**
- Cérémonie du 8 mai : à 11 H 30 place de la Mairie. Un vin d'honneur clôturera cette manifestation. Merci aux conseillers de prévoir l'installation des tables dans la salle sous la mairie pour l'organisation du vin d'honneur.
- Nadège VILLIERMET, Germaine DÉNARIÉ et Daniel MICLO sont désignés référents pour la bibliothèque et la salle culturelle du Prérard.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014 de 8H à 18H. Un planning des permanences sera transmis à chaque conseiller. Il faudra également prévoir le dépouillement le soir à 18H.
- Annie DHÉNIN précise que le dimanche 25 mai à 11 H 15 (après la messe) est prévue une visite commentée de l'église St Martin de CHAMOUX.
- Signalement de quelques désagréments sur la commune : éclairage public défectueux, conteneurs à ordures ménagères qui gênent le passage, trottoir affaissé.
- Stéphane AGUETTAZ présente le devis pour le fleurissement de la commune. Le conseil municipal donne son accord.
- Présentation également par Stéphane AGUETTAZ du compte rendu de la réunion de l'association « Espace Belledonne ». Association qui bénéficie d'aides de l'Europe pour notamment la valorisation du patrimoine (programme LEADER). Cette association a pour projet la création d'un Parc Naturel Régional Belledonne.
- Monsieur le Maire fait passer aux conseillers municipaux la liste des commissions de la Communauté de Communes Cœur de Savoie auxquelles peuvent s'inscrire les membres du conseil municipal. Il est proposé à chacun d'émettre des vœux à partir de la liste des commissions, au plus tard le 30 mai 2014.  
**Commission tourisme, (Cécile)**  
**Commission agriculture et forêt**  
**Commission urbanisme habitat et aménagement du territoire (Daniel)**  
**Commission cours d'eau et zones humides (David)**  
**Commission développement économique et emploi**  
**Commission déchets, eau potable et assainissement non collectif (Philippe F.)**  
**Commission transports et déplacements (Alexandre)**  
**Commission petite enfance et handicap (Nadège)**  
**Commission enfance jeunesse (Nadège)**  
**Commission développement durable**  
**Commission sport culture communication et patrimoine (Annie)**  
**Commission travaux, entretien des bâtiments et construction neuves**

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 6 mai 2014

Le secrétaire de séance,



Le Maire

